

SÉANCE DU 3 DECEMBRE 2018
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SEANCE

Présents: *Mmes ANSERMINO, FARNIER, S FORTIN,*
Mrs BORDE, FARNIER D, FIRMAIN, LE MENER, POUSSE,
RHENY , TONDEREAU

Absents : *Mme Caroline RIGAULT qui a donné pouvoir à Mme Sabine FARNIER*
Mme Hélène MARTY qui a donné pouvoir à Mme Josette ANSERMINO
Mme ROGER
Mme PHILIPPON qui a donné pouvoir à Mr BORDE

Secrétaire : *Mme Sabine FARNIER*

Mr Le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal du conseil municipal du 5 Novembre 2018 à l'approbation. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

- **2018/054- Rapport de la commission locale chargée de l'évaluation du coût des charges transférées concernant les compétences GEMAPI et l'exercice des missions dites hors GEMAPI**

Mr le Maire informe que depuis le 1^{er} janvier 2018, Agglopolys exerce au titre de ses compétence obligatoires la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations. A ce titre, Agglopolys se substituera aux communes au Syndicat Mixte d'Entretien du Bassin du Beuvron, au Syndicat mixte du Bassin de la Cisse et de ses Affluents et auprès du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Réalisation pour l'Aménagement du Bassin de la Masse en ce qui concerne les compétences GEMAPI uniquement.

Ainsi, le calcul de la CLECT va être revu au titre de ses nouvelles charges transférées. La somme retenue pour la commune de la Chapelle Vendômoise serait de 1469.64€.

Mr BORDE informe que cela correspond à ce que l'on versé au syndicat et que ce sera soustrait à notre attribution de compensation.

Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-5 ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Blois ;

Vu l'avis favorable de la CLETC réunie le 9 novembre 2018.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du conseil municipal décide :

- D'approuver le rapport de la commission locale chargée de l'évaluation du coût des charges transférées par les communes à Agglopolys, à l'occasion de la prise de compétence obligatoire « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » et de la prise de compétence facultative « exercice des missions dites hors GEMAPI », du 9 novembre 2018 ;
- De charger Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **2018/055- Demande de subventions**

Mr le Maire informe avoir reçu les demandes de subventions suivantes en mairie :

- ADMR
- ADER
- HANDI'CHIENS
- TOUR DU LOIR ET CHER

Mr BORDE lit le courrier de demande, Mr TONDEREAU dit que l'on a donné à cette association avant de faire partie du CIAS. Mr BORDE précise que c'est le siège qui fait la demande et non l'antenne de Blois et qu'il demande 1.40€/habitants. Il informe que certains habitants font appel à l'ADMR mais que ces riverains paient cette prestation et que le CIAS le fait aussi.

Concernant la demande de l'ADER, Mr le Maire dit que c'est cette association qui fait passer le permis piéton au CM1. D'habitude nous donnons 5€/élève habitant la commune. Cette année nous en avons 5.

Concernant la demande d'Handi'Chiens, nous avons donné à une époque car des familles de la commune avaient des chiens mais il semblerait qu'elles n'en aient plus.

Concernant la demande du Tour du Loir et Cher, Mr BORDE informe que comme tous les ans, il demande une subvention et l'autorisation de passer sur la commune. Il informe qu'il donnera l'autorisation mais qu'en général la commune ne donne pas de subvention. Il dit également que le contre la montre aura lieu entre Chailles et les Montils l'année prochaine.

Mr le Maire demande son avis aux membres présents.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du conseil municipal décide :

- de donner une subvention de 25€ à l'ADER
- de ne pas donner de subvention à l'ADMR, HANDI'CHIENS et au TOUR DU LOIR ET CHER

Et autorise Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour le versement de cette subvention.

- **2018/056- délibération instaurant le principe de la redevance réglementée pour chantiers (s) provisoire(s)**

Mr le Maire donne connaissance aux membres présents du décret n°, 2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Mr RHENY demande sur quelle base est calculée cette redevance, Mr BORDE lui répond qu'il faut se référer au décret cité ci-dessus.

Mr le Maire demande l'avis des membres présents.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;
 - D'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire ;
 - D'adopter la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transports et de distribution d'électricité et de gaz.
- **2018/057- demande de subvention auprès de la CAF pour la création d'un city-park**

Mr le Maire informe que la commission des jeunes demande à ce qu'un tel projet soit réalisé depuis quelques années, des jeunes avaient été rencontré en ce sens. Mr BORDE informe que ce projet sera inscrit au BP 2019 et que l'on a déjà un devis en mairie. Il informe que l'on a déjà demandé une subvention au titre de la DSR 2019 et que l'on va essayer de coupler avec la CAF. Il informe également que l'on attend une réponse en ce qui concerne le CNDS savoir s'ils font quelque chose pour ce genre de projet. Il y aura un accès pour le handisport. Mr TONDEREAU demande quel est le budget pour la création d'un city park, et demande si le fait d'obtenir la subvention nous impose de réaliser ce projet. Mr RHENY demande si c'est encore au stade de projet, Mr BORDE lui répond que oui que cela sera vu en commission budget.

Mr le Maire informe que dans le cadre du projet de création d'un city park, la commune peut faire une demande de subvention auprès de la CAF du Loir et Cher. La demande est à déposer avant le 31 Décembre 2018. Monsieur le Maire demande aux membres présents de bien vouloir l'autoriser à effectuer cette demande de subvention auprès des services de la CAF du Loir et Cher.

- **2018/058- dépenses avant BP**

Mr le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que selon les dispositions de l'article 15 de la Loi n° 88-13 du 5 Janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation, l'ordonnateur peut, jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour 2019, Monsieur le Maire propose l'ouverture par anticipation de certains crédits suivants correspondants à des besoins urgents ou à des marchés en cours pour lesquels des factures vont devoir être honorées rapidement :

- Chapitre 20 : 1 750.00 €
- Chapitre 21 : 46 713.25 €
- Chapitre 23 : 500.00 €

Ces crédits pour un montant total de 48 963.25 € seront inscrits au budget primitif 2019 « Commune » lors de son adoption.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser l'ouverture des crédits susvisés par anticipation au vote du budget Primitif 2019.

- **2018/059- demande de DETR 2019**

La délibération est retirée de l'ordre du jour étant donné que les critères d'attribution de cette subvention ne sont parvenus en mairie que ce matin.

- **2018/059- Décision modificative**

Mr le Maire informe qu'il convient de prendre une décision modificative afin de pouvoir payer les indemnités d'évictions aux exploitants suite à l'achat des parcelles pour la création du chemin sécuritaire reliant le bourg à Toisy, en effet les crédits prévus n'étaient pas prévus au budget.

- Compte 678 + 445.00 €
- Chapitre 615231 - 445.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la passation de cette écriture comptable.

- **Divers**

- Mr BORDE informe que le rapport du SIDELC 2017 est en mairie au secrétariat et qu'il est libre de consultation.
- Mr BORDE lit le courrier de la société Transaxia qui cherche une personne ou un couple pour ouvrir une agence immobilière dans le secteur. Les personnes intéressées doivent envoyer un Cv et une lettre de motivation à la société, les coordonnées sont en mairie.
- Mr BORDE informe avoir reçu un courrier concernant le changement des fréquences de la TNT au 29 Janvier prochain. La plaquette est en mairie pour les personnes qui seraient intéressées.
- Mr BORDE informe que l'école de Lunay va participer à l'étoile cyclo est à ce titre ils ont demandé à pouvoir avoir une salle pour dormir et manger. La commune a demandé à la gym et aux danseurs s'il était possible que leur cours soient décalés ce

jour-là. Les deux associations ont répondu favorablement et la commune les en remercie.

- Concernant la venue de chantelune samedi, il y a eu 75 places de vendues. Il était escompté le double. Mr LE MENER dit que c'est difficile de prévoir un nombre de spectateurs. Mr BORDE informe que le cachet est de 1 000€, que les frais annexes sont de 300€ et que la vente des places a rapporté 600€. La manifestation fait un déficit de 300€. Mr LE MENER informe que l'on devrait avoir une remise sur le cachet car il y a eu un problème de lumière, il faut attendre de recevoir la facture. Mme FORTIN demande si cela a plu aux gens, Mr BORDE dit que c'était un spectacle enlevé, prenant, gai et que ça bougeait. Ce n'était pas statique, c'était vivant et adapté aux chansons. On voyait que les gens chantaient par plaisir. La troupe est composée d'au moins 30 personnes. Mr LE MENER dit que c'est toujours décevant de ne pas avoir grand monde lorsque l'on organise quelque chose mais que là comme c'était leur première représentation. Mr FIRMAIN dit que le contexte général n'incite pas non plus les gens à sortir. Mr LE MENER espère avoir plus de monde pour le spectacle organisé dans le cadre de Festillésime en Avril. Mr BORDE dit que l'on ne va pas aller demander des subventions à chaque fois aux entreprises de la commune. Mr FIRMAIN dit qu'il faut faire de la publicité longtemps à l'avance. Mr LE MENER aimerait mobiliser plus de main d'œuvre pour aider à monter le matériel quand il y a des spectacles.
- Mr BORDE informe qu'avec la réforme de la commission des listes électorales, le conseil avait proposé trois élus or il y a des règles et ne peuvent être proposés les adjoints et conseillers délégués et il faut en désigner de nouveaux. Mr TONDEREAU est désigné titulaire et Mr POUSSE suppléant.
- Mr BORDE informe que la personne en charge de la garderie est en arrêt maladie depuis le 12 Novembre et que la personne qui la remplace est celle qui avait été recrutée pour la remplacer pendant son congé maternité. Mr BORDE informe qu'il s'agit de Mme MATTEI.
- Mr BORDE informe que samedi a eu lieu les entretiens pour le BIMBY avec des architectes. En tout il y a eu 13 RDV qui ont tous été honorés. Mrs FIRMAIN et LE MENER sont venus à titre personnel et Mr BORDE leur demande leur ressenti. Mr FIRMAIN dit que par rapport à son projet l'architecte qu'il a vu a été au-delà de ce que lui avait envisagé. Il dit qu'ils ont une bonne vue d'ensemble. Mr LE MENER dit que les architectes rencontrés sont de bons conseils et qu'ils avaient un logiciel 3 D qui permettait d'avoir une vue future. Mr BORDE informe qu'à titre de Maire, il avait également un RDV pour le devenir de l'ancienne poste. Il lui a été proposé de faire une micro-crèche ce qui pourrait correspondre à une demande d'un particulier qui avait ce projet sur la commune. Il faudra étudier cela, les architectes vont nous envoyer quelque chose en ce sens fin janvier. Mr BORDE dit qu'avec les projets présentés, s'ils se concrétisent tous cela pourrait faire une vingtaine de maisons à venir dans les 2 ans sur la commune.
- Mr BORDE rappelle que les vœux de la commune auront lieu Vendredi 4 Janvier 2019 à 19h00.

La séance est levée.